



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Epreuves d'accès, en 2021, au cycle préparatoire au concours interne

Epreuve de note de synthèse

Meilleure copie

Note : 16/20

20 ans après la mise en place des Conventions d'éducation prioritaires (CEP), le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Frédéric Mion, a annoncé la suppression des épreuves écrites du concours d'entrée pour la rentrée 2021. Cette mesure, qui entend restaurer un principe d'égalité vise également à garantir un minimum de 30% de boursiers au sein de cet IEP (Frédéric Mion, Le Point, 2019), même le taux moyen de boursiers de l'enseignement supérieur est de 37,5% en 2019 (SIES)

Les 234 grandes écoles se caractérisent par un recrutement sélectif de ses élèves, à la différence des universités, et par un haut niveau de formation. Elles concernent à la fois les filières d'ingénieurs (52% en 2016-17), de commerces (38%) ou encore les IEP et ENS (4% et 1%).

Malgré la présence d'un concours censé placer les candidats à égalité, la composition des grandes écoles reflète insuffisamment celle de la population estudiantine française. Les inégalités sociales diverses tendent ainsi à se traduire en inégalité des chances d'accéder aux grandes écoles alors même que le président de la République a annoncé, à Clermont-Ferrand le 8 septembre 2019, vouloir « briser le plafond de verre » et « faire mentir les déterminismes ».

Face au constat d'inégalité des chances d'accéder aux grandes écoles, plusieurs dispositifs d'accompagnement des élèves ont été mis en place pour assurer leur réussite aux concours mais se révèlent insuffisants (I).

Si des initiatives tendant à modifier directement les concours sont envisagées par certaines grandes écoles, des réflexions demeurent pour permettre un accès large et effectif de tous aux grandes écoles selon leur mérite (II).

① Pour pallier l'inégalité réelle des chances d'accès aux grandes écoles, les pouvoirs publics ont privilégié un accompagnement des candidats aux concours

A – La faible représentativité de la composition des grandes écoles reflète une inégalité des chances variée

Les grandes écoles sont composées à 64% d'étudiants issus de milieux très favorisés alors même que ceux-ci ne représentent que 47% des étudiants de l'enseignement supérieur (Institut des politiques publiques, 2021). Ils représentent jusqu'à 85% des étudiants des grandes écoles les plus sélectives. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, la proportion de boursiers atteint 28,8% contre 40% pour les universités (SIES).

L'origine géographique des étudiants est également marquée : 8% des étudiants des grandes écoles ont effectué leurs études secondaires à Paris contre 3% de la population totale du secondaire. Enfin, les étudiantes ne composent que 42% des effectifs des grandes écoles, 37% parmi les 10% les plus sélectives, alors qu'elles représentent 55% du corps étudiant (Institut des politiques publiques). Cette composition sociale a été stable entre 2006 et 2016 malgré la hausse inédite des effectifs au sein des grandes écoles.

Comme l'indique la Cour des comptes dans un rapport du 2 mars 2020, une sélection par le prix tend à s'opérer quant à l'accès aux écoles de commerce, essentiellement privées, qui appliquent des frais de scolarité en hausse (+ 71% HEC).

Plus largement, comme l'évoque un rapport de la Conférence des grandes écoles de 2010, les élèves des milieux populaires optent moins pour les classes préparatoires aux grandes écoles, notamment en raison d'un manque d'information, d'une autocensure liée au milieu d'origine, voire une difficulté à se projeter. Les phénomènes alimentent une inégalité des chances face à l'accès aux grandes écoles.

B – Tout en préservant la sélectivité des concours, les pouvoirs publics ont privilégié un accompagnement en amont des élèves, pour accroître le vivier de candidat, qui reste limité.

Selon une approche dite « inclusive » (Raisons éducatives n° 22, 2018), le gouvernement a mis en place à partir de 2008, des « internats d'excellence » permettant à 8000 élèves de milieu modeste, d'intégrer un des 44 établissements dispensant un enseignement de haute qualité. De plus, le dispositif des « Cordées de la réussite » a permis à presque 80 000 élèves de l'éducation prioritaire de bénéficier d'un parrainage d'un étudiant, notamment de grande école. Le dispositif ambitionne de développer la confiance en soi des élèves, et de leur permettre de dépasser les blocages psychologiques et sociaux pour qu'ils se projettent dans les études supérieures.

Le Président de la République a annoncé, en septembre 2020, vouloir développer ces dispositifs.

HEC prévoit de lever 200 millions d'euros via sa fondation pour financer en partie un plan social visant à diversifier son recrutement. HEC, qui accompagne 3700 lycéens boursiers prévoit d'atteindre 25% de boursiers avant 2024.

Toutefois, ces dispositifs ont un effet limité. Seul 1,5% des élèves du secondaires sont concernés par le dispositif des cordées de la réussite. De plus, si 90% des bénéficiaires poursuivent des études supérieures, il existe un manque de suivi dans la durée de ces élèves qui ne permet de garantir leur accès aux grandes écoles.

De plus, le financement de bourses par des grandes écoles privées ne joue pas sensiblement sur leur chance de réussir le concours d'entrée. Selon le rapport de la Cour des comptes, à HEC, un candidat boursier a 3 fois moins de chances d'être admis qu'un non-boursier.

① Dans ce contexte, si certaines grandes écoles envisagent de modifier profondément leur concours, d'autres réflexions demeurent pour garantir à tous, la chance d'accéder aux grandes écoles.

A – En plus de l'ouverture de voies de recrutement parallèles, des grandes projettent de modifier leur concours.

Plusieurs dispositifs alternatifs au concours d'entrée à l'issue d'une classe préparatoire ont été mis en place depuis plusieurs années. Certaines grandes écoles organisent ainsi un concours pour les étudiants issus de l'université. L'ENS-Ulm, qui a créé cette voie en 2015, a permis de recruter 10 points de pourcentage de boursiers en plus que la filière classe préparatoire, et plus de filles scientifiques. 40% de ses promotions sont désormais issues de cette voie.

Les CEP à l'IEP de Paris ont créé une nouvelle voie d'accès permettant un recrutement plus important parmi les élèves issus d'un milieu populaire, ou de territoires défavorisés (banlieue parisienne et outre-mer). Toutefois, 37 à 46% de ces étudiants admis par CEP viennent de classes supérieures.

Afin d'assurer une meilleure égalité des chances d'accéder à leur formation, certaines grandes écoles envisage d'accorder des points supplémentaires à des candidat : en fonction de leur milieu social, come envisagé par une mission diligentée par le Ministère de l'Enseignement supérieur en 2019. L'EDHEC prévoit d'appliquer une telle mesure dès 2022, à l'instar de l'ENS qui prévoit de prendre en compte le critère boursier

Ces initiatives ont, pour l'heure, une faible acceptabilité sociale. 70% des élèves boursiers de classes préparatoires s'opposerait à ce projet selon le Bureau national des étudiants en école de management (BNEM).

De plus, un tel dispositif pourrait paradoxalement conduire à stigmatiser ces élèves et leur conférer un sentiment d'illégitimité (Le Figaro, 2020).

B – Plusieurs pistes sont envisagées pour trouver un équilibre entre renforcement de l'égalité des chances d'accès aux grandes écoles et respect des principes méritocratiques

Comme le souligne le rapport Hirsch du 8 décembre 2020, plusieurs projets permettent de combiner les différentes approches. La bonification des points aux concours d'entrée est une piste jugée pertinente selon le rapport si elle se fonde sur, par l'exemple, l'origine territoriale de la classe préparatoire. Cela permettrait de ne pas se focaliser uniquement sur le critère boursier qui reflète insuffisamment les inégalités des chances.

Ce même rapport propose de conserver et d'étendre le tutorat en ayant recours aux délégations de services publics afin de mobiliser les acteurs privés (association, etc.) et de permettre à un plus grand nombre, même aux n'ambitionnant pas de rejoindre une grande école, d'en bénéficier. Cela favorisera, via des agréments, l'harmonisation de ces dispositifs.

Le sociologue François Dubet met en garde contre la focalisation du problème de l'inégalité des chances sur les grandes écoles, et notamment les plus prestigieuses. Comme le souligne l'Union des professeurs scientifiques (UPS), Polytechnique et l'ENS ne représentant que 800 étudiants contre 20 000 en CPGG scientifiques.

Selon Dubet, la lutte contre l'inégalité des chances doit prendre en compte la lutte contre les inégalités sociales au sens large. Le déplacement des pôles d'excellence en région permet de lutter plus largement contre ces inégalités, notamment territoriales (Le Figaro, 2020)

* *

*

L'accès aux grandes écoles est encore marqué par une inégalité des chances qui prend racine dans des inégalités diverses. Si les pouvoirs publics se sont initialement concentrés sur les moyens de réussir les concours, d'autres initiatives innovantes émergent mais demeurent encore faiblement acceptées. L'enjeu est alors de définir un équilibre entre ces approches pour garantir à chacun les chances d'accéder aux grandes écoles.